Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 09/06/2020 à 09h06
Réference de l'AR : 002-210201604-20200604-d2020_060-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AISNE
ARRONDISSEMENT de LAON
CANTON de CHAUNY
COMMUNE de CHAUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 4 juin 2020

L'an deux mille vingt, le 4 juin à 19 heures, les Membres du Conseil Municipal de la Ville de CHAUNY, se sont réunis dans les salons de l'hôtel de ville sur la convocation de M. le Maire, adressée le 29 mai 2020 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : M. LIEVIN, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Etaient présents :

Régis LAPERSONNE
Josiane GUFFROY
David TELATYNSKI
Sylvia AGATI
Yves VALLERAND
Catherine LEFEVRE
Mario LIRUSSI
Maryse GREHAN
Dominique IGNASZAK
Jean-Pierre LIEFHOOGHE
Francis HEREDIA
Françoise LACAILLE
Catherine LETRILLARD
Monique LEFEVRE
Jean-Luc RENAUX
Sabine LEDOUX
Tewfik FERGUEN
Sophie MEURET
Nacéra ISSAAD
Abdallah EL BAIED
Jennifer CAURE
Sarah PIRAUX
Steve WATIER
Ophélie NOE-LAVAUZELLE
Benjamin LECAREUX
Marie-Claude GOSSET
Alban DELFORGE
Stéphanie ZAFRA
Karim CHAFI
José BEAURAIN
Fabrice GANTOIS

Mandat de procuration : Mme FIAN à M. BEAURAIN
Secrétaire de séance : Mme PIRAUX

Assistaient à la séance en application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme LAPEYRIE Agnès, Directrice Générale des Services
Mme BRULE Sandra, Directrice Générale Adjointe
M. LEFEBVRE Laurent, Directeur des Services Techniques
Mme CHEVALIER Sylvie, Rédacteur Principal 1ère classe

Membres présents.....32
Absente ayant donné mandat de procuration.....01
Votants.....33

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 09/06/2020 à 09h06
Réference de l'AR : 002-210201604-20200604-d2020_060-DE

Délibération 2020 - 060

04 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES– DESIGNATION DES MEMBRES LA COMPOSANT

En application des articles L.1411-5, L.1411-3 à L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Les commissions d'appel d'offres des communes de 3 500 habitants et plus sont composées :

1°) Au titre des membres à voix délibérative, par :

- le maire ou son représentant, président ;
- cinq membres titulaires élus par le conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres titulaires s'accompagne de l'élection, en nombre égal, de membres suppléants.

2°) Au titre des participants à voix consultative dont la convocation est facultative, par :

- les agents de la commune ayant en charge le suivi de l'exécution du marché ou le contrôle de la conformité des prestations à exécuter,
- les personnalités désignées par le président en raison de leur compétence au regard de l'objet de la consultation,
- le comptable public,
- le représentant du service en charge de la concurrence

Le Conseil Municipal est invité à désigner les 5 membres titulaires et 5 suppléants qui siègeront à la commission d'appel d'offres : 4 sièges à la liste Unis pour Chauny et 1 siège aux autres listes.

Le Conseil Municipal,
En application du Code Général des Collectivités Territoriales,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- désigne les 5 membres titulaires et 5 suppléants qui siègeront à la commission d'appel d'offres :

Titulaires :
- M. Mario LIRUSSI
- M. David TELATYNSKI
- M. Dominique IGNASZAK
- Mme Sylvia AGATI
- M. Karim CHAFI

Suppléants :
- M. Tewfik FERGUEN
- M. Yves VALLERAND
- M. Jean-Pierre LIEFHOOGHE
- Mme Françoise LACAILLE
- M. Fabrice GANTOIS

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire,
Chauny, le 9/6/2020
Par délégation du Maire,
La Directrice Générale,

VILLE DE CHAUNY (Aisne)

Agnès LAPEYRIE.

Pour extrait conforme,
Affiché le 11 juin 2020
Le Maire,

VILLE DE CHAUNY (Aisne)

Emmanuel LIEVIN.